

**Délibération N° 2020-52**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 12 octobre 2020,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Examen des avis de la CFVU du 12 octobre 2020**

**1/ CONVENTION**

Université Lyon 2/ZUP de CO : renouvellement du partenariat mis en œuvre en 2017 qui permet d'accueillir des collégien.nes à l'Université. Ils/elles sont accueillis et suivi.es par des étudiants bénévoles, tout au long de l'année (mentorat). Il s'agit de faire connaître l'Université aux collégien.nes

**2/ CREATION D'UN DIU**

Institut de Psychologie/Université Grenoble Alpes : création d'un DIU MPO qui prend le relais d'un DU déjà existant. Le diplôme est délivré conjointement par les deux établissements.

**3/ PROPOSITION DE PROLONGATION DES CONVENTIONS EN LIEN AVEC L'ACCREDITATION**

Le Conseil d'administration approuve le principe de recueillir l'accord des partenaires pour prolonger les partenariats pédagogiques jusqu'en 2022 (fin de l'accréditation).

**4/ MODIFICATIONS DE MAQUETTES**

Licence droit et licence science politique. Des modifications de maquettes sont présentées afin de permettre les inscriptions des étudiant.es dans les nouveaux enseignements mutualisés entre l'UFR ASSP et l'UFR droit JVD.

**5/ CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION CONTINUE**

Modification des CGV de Formation continue

La convention, la création du DIU, la prolongation des conventions, les modifications de maquettes et les conditions générales de vente de la Formation continue sont approuvés à l'unanimité.

La convention cadre conclue avec le CFA-FSARL et la convention spécifique conclue avec l'UFA-CFA Formasup Ain-Rhône-Loire, au vue des montants financiers prévisionnels, seront présentées et soumises au vote du point 9, relatif aux conventions.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020  
La Présidente de l'Université Lyon 2  
Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)  
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07  
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58  
[dajim@univ-lyon2.fr](mailto:dajim@univ-lyon2.fr) – [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)